

COMMUNE DE BERNEX

PV N°24

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 12 décembre 2017**

Séance ordinaire, tenue à 20h00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :

Présidente	:	Ariane Chassot
Vice-Présidente	:	Marie-Laure Graf
Secrétaire	:	Christine Nouvelle Damond
Vice-Secrétaire	:	Walter Bisol

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Véronique Berndt, Benoît Charbonnet, Cyril Deleaval, Eliane Demierre, Alain Dubois, Aurélie Friedli, Jacques Friedli, Luc Gioria, Michel Hegelbach, Pierre Jordi, Laurence Kunz, Sandra Marconi, Philippe Mercier, Katia Pahud, Christian Perrier, Ivan Sierro, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : -

Absent-e-s : -

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
Mme Gaëlle Gioria	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2017
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Prestation de serment de Monsieur Cyril DELEAVAL, groupe PLR, en remplacement de Madame Alexandra DOERKS, démissionnaire
6. Désignation de Monsieur Cyril DELEAVAL, groupe PLR, au sein des commissions « Sociale et Vie associative » et « Durabilité, Espaces publics et Sports »
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) ES 6-2017-19A : demande de crédit pour la réfection des routes et des chemins 2017/2018
 - a. Rapport de la commission Economie et Sécurité du 22 novembre 2017

- b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017
 - c. Projet de délibération
 - b) AI 7-2017-20 : demande crédit pour l'étude d'un avant-projet de PLQ du quartier de Vailly Sud
 - a. Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 14 novembre 2017
 - b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017
 - c. Projet de délibération
 - c) DES 9-2017-24 : demande de crédit pour le maintien des subventions communales proposées dans le cadre du programme « Sortir du mazout »
 - a. Rapport de la commission Durabilité, Espaces publics et Sports du 27 novembre 2017
 - b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017
 - c. Projet de délibération
 - d) DES 10-2017-25 : demande de crédit pour l'installation d'un nouveau système d'arrosage pour les terrains de football
 - a. Rapport de la commission Durabilité, Espaces publics et Sports du 27 novembre 2017
 - b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017
 - c. Projet de délibération
 - e) DD 110523-3/2 : construction d'un habitat groupé de 11 logements – parking souterrain sis 1, 1A, 1B, chemin du Pré-Polly à Lully – Demande de dérogation (art. 6 parking)
 - a. Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 3 décembre 2017
 - b. Projet de délibération
 - 8. Pétition : « Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »
 - 9. Questions
 - 10. Informations
-

La Présidente, Mme Ariane Chassot, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par écrit. **La Présidente** salue la présence des Conseillers municipaux, celle de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, ainsi que celle de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire Général, à Mme Isabelle Sermondade, Collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste, et les remercie par avance pour leur travail, nécessaire au bon fonctionnement de ce Conseil. **La Présidente** salue également le public venu pour assister aux débats, ainsi que M. Jean-Paul Levet, photographe officiel, expressément autorisé à prendre quelques clichés de l'assemblée.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des 21 votants.**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2017

Commentaires :

M. Friedli indique que, lors de son intervention sur la création monétaire, la citation est plus longue que ce qui est noté et doit être retranscrite comme suit : « *Processus par lequel l'argent est produit. La BNS peut créer de l'argent grâce à son monopole d'émission des billets de banque, tandis que les banques commerciales peuvent créer de la monnaie scripturale en accordant des crédits.* »

- **Le PV est adopté, sous réserve de cette modification, à l'unanimité des 21 votants.**

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente communique à l'assemblée les courriers adressés au Bureau – tous ont été transmis par messagerie à l'ensemble des Conseillers municipaux :

- Une lettre de l'Association des Communes genevoises (ACG) du 21 novembre informe les communes de l'invalidation de la décision concernant l'octroi d'une subvention pour la passerelle Onex-Vernier, suite aux oppositions formulées par une partie des communes genevoises.

- Une lettre de l'ACG communique deux votes de subventions : le premier pour l'aménagement et la rénovation du bibliobus (CHF 60'000.-), et le deuxième pour une allocation pour la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM (CHF 880'000.-). Le droit d'opposition des communes pour ces deux sujets court jusqu'au 5 février 2018.

- Le 16 novembre, le comité « Stop TISA » a relancé la commune concernant leur opposition au traité actuellement en négociation à l'OMC auprès de 50 pays, dont la Suisse, et concernant l'accord sur le commerce des services. Le comité informe la commune notamment de prises de positions de diverses communes du canton.

- Une copie d'un mail adressé au Conseil administratif le 13 octobre 2017 par l'ASBEC, relatif à la Rue de Bernex, demande que certaines parties de route particulièrement dégradées

puissent bénéficier d'une réfection partielle. Les tronçons concernés se situent notamment entre le Cycle du Vuillonex et le rond-point de la place de Bernex, ainsi que devant la Coop.

- Trois lettres ont été adressées à **la Présidente** concernant le PLQ Vailly-Sud et l'échange de correspondances entre la CIEPP (Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle) et le Conseil administratif. **La Présidente** pensait pouvoir en faire un résumé, mais l'opération est particulièrement difficile vu la technicité de ces correspondances. **La Présidente** donne donc lecture de ces écrits, en faisant grâce des formulations officielles de salutations : Le premier date du 10 novembre et est adressé par la CIEPP au Conseil administratif (Annexe 1), le deuxième date du 20 novembre et contient la réponse du Conseil administratif à la CIEPP (Annexe 2) ; enfin, le troisième date du 28 novembre et est une réponse de la CIEPP au dernier courrier du Conseil administratif (Annexe 3).

M. Huguenin signale que ces trois courriers ne sont pas complets puisque la Présidente a également reçu copie du courrier du Conseil administratif adressé à M. Hodgers et qui explique le courrier qui vient d'être lu. **M. Huguenin** pense que le Conseil municipal doit avoir peine à suivre ce courrier de réponse sans celui du 24 novembre adressé par le Conseil administratif au Conseiller d'Etat et dont la Présidente a été nantie en copie. Ce courrier explique de manière extrêmement claire la position du Conseil administratif, et **M. Huguenin** trouve pour le moins peu équitable que celui-ci ne soit pas lu par le Bureau.

La Présidente se permet de signaler qu'elle n'a malheureusement pas reçu de copie de ce courrier du 24 novembre 2017 – ou elle ne lui a pas été transmise. Elle n'a donc fait lecture que des courriers qui lui ont été communiqués.

M. Gioria est un peu surpris par ces lectures, mais la Présidente est toute puissante et elle fait comme elle l'entend.

La Présidente poursuit les communications du Bureau. Elle donne lecture du courrier de M. Walter Bisol lui communiquant une lettre du comité référendaire contre le PLQ de Saint-Mathieu adressé à M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat (Annexe 4). **La Présidente** précise que le courrier du 21 août des familles Bindschedler, Cuennet-Lerch et Frison a déjà été communiqué à l'ensemble du Conseil municipal en séance plénière.

4. Communications du Conseil administratif

M. Vonlanthen indique que, suite aux circonstances ayant amené l'adoption du budget lors de la dernière séance du Conseil municipal, le Service de la Surveillance des Commune a communiqué l'information suivante :

1. *En application de l'art. 22 LAC, l'exécutif d'une commune dispose du droit d'initiative dans le cadre des séances du Conseil municipal. Dès lors, il a le droit de déposer des amendements. Dans tous les cas, en application de l'art. 48 LAC, il revient à l'exécutif de présenter la délibération sur le budget. Dès lors, il peut en tout temps, avant le vote de celle-ci par le Conseil municipal, décider de la retirer pour présenter une nouvelle version. Il convient de relever que cette prérogative existe pour l'auteur de tout objet présenté devant le Conseil municipal.*
2. *En application de l'art. 95 al. 6 LAC, en approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le Maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière. Dès lors, le Conseil municipal ne peut pas péjorer un budget au point de le rendre déficitaire. En l'espèce, le Service de surveillance des communes considère que l'exécutif a accepté le budget déficitaire puisqu'il a fait parvenir un plan financier quadriennal de redressement.*

M. Vonlanthen confirme qu'un plan quadriennal avait effectivement été envoyé sur la base de ce qui avait été présenté en commission des Finances.

5. Prestation de serment de Monsieur Cyril DELEAVAL, groupe PLR, en remplacement de Madame Alexandra DOERKS, démissionnaire

La Présidente invite M. Deleaval à venir prendre la place qui lui a été réservée et elle demande à l'assemblée de se lever pour qu'elle donne lecture de la formule du serment définie par l'art. 8 de la LAC et l'art. 2 du règlement du Conseil municipal : « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* »

M. Deleaval répond par « je le jure ».

Le Président félicite le nouveau Conseiller municipal et l'accueille officiellement au sein de l'assemblée.

6. Désignation de Monsieur Cyril DELEAVAL, groupe PLR, au sein des commissions « Sociale et Vie associative » et « Durabilité, Espaces publics et Sports »

Désignation :

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2017

A DESIGNE

Par 21 voix pour 1 abstention (22 votants)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	(titre, prénom, nom)
Sociale et Vie associative	M. Cyril DELEAVAL
Durabilité, Espaces publics et Sports	M. Cyril DELEAVAL

7. Propositions du Conseil administratif

a) ES 6-2017-19A : demande de crédit pour la réfection des routes et des chemins 2017/2018

a. Rapport de la commission Economie et Sécurité du 22 novembre 2017

Mme Pahud donne lecture du rapport de la commission « Economie et Sécurité » (Annexe 5).

b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017

M. Zufferey fait lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 6).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Mercier annonce que le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit afin de poursuivre la sécurisation et de maintenir un standard élevé des routes de la commune.

M. Bisol annonce que le groupe UDC ne soutiendra pas cette demande de crédit pour plusieurs raisons. Les points 15, 16 et 17 de la demande de crédit, qui concernent la réhabilitation de grilles, cuvettes et caniveaux sur chemins communaux (CHF 15'000.-), ainsi que le rebouchage de divers trous sur chemins communaux (CHF 20'000.-) et de divers et imprévus (CHF 16'000.-) sont en fait tous des travaux de divers et imprévus. Le groupe UDC veut bien entretenir les chemins, mais si l'on accumule ces divers et imprévus l'on arrive à plus de 10%, en réalité à plus de CHF 50'000.-. Il faut savoir ce que l'on se veut : des demandes de crédits fiables et précises ou approximatives ? **M. Bisol** pense qu'il faut refuser cette demande de crédit.

c. Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la nécessité de procéder à des travaux de réfection sur les routes et chemins communaux, mis à mal par les sollicitations du trafic ainsi que par les conditions climatiques
- Vu la nécessité de conserver un niveau d'investissement permettant le maintien d'une bonne qualité du réseau routier
- Vu l'analyse des routes et chemins communaux, réalisée par le département Infrastructures et Bâtiments en collaboration avec les Services extérieurs
- Vu la tournée des chemins et routes concernés, effectuée par la commission ES le jeudi 2 novembre 2017
- Vu le rapport de la commission « ES – Economie et Sécurité » du 22 novembre 2017
- Vu le rapport de la commission « FA – Finances et Administration » du 4 décembre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui et 1 non (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit N° ES 6-2017-19A pour la réfection des routes et chemins communaux 2017 / 2018.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 203'000.- TTC destiné aux travaux décrits sous chiffre 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, rubrique 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès 2018.

b) AI 7-2017-20 : demande crédit pour l'étude d'un avant-projet de PLQ du quartier de Vailly Sud

a. Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 14 novembre 2017

M. Baumann fait lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 7).

b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017

M. Zufferey fait lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 8).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Huguenin adresse tout d'abord ses plus plates excuses à la Présidente car, effectivement, la copie du courrier adressé à M. Hodgers en date du 22 novembre 2017 ne lui a pas été adressée. C'est une erreur que **M. Huguenin** regrette, et il s'excuse d'avoir interpellé la Présidente à ce propos. Pour que l'ensemble du Conseil municipal puisse saisir le dossier dans son intégralité, **M. Huguenin** donne lecture du courrier en question (Annexe 9) et assure à la Présidente qu'elle en recevra copie demain à la première heure. Ce courrier est essentiel car la lettre de la CIEPP du 28 novembre y répond.

M. Huguenin souligne que les autres courriers ont été lus par la Présidente et qu'ils font suite à l'analyse, par l'investisseur, des formes urbaines préconisées par l'image directrice développée par la commune de Bernex depuis 18 mois. Selon la CIEPP, les formes urbaines présentées ne permettent pas une rentabilité suffisante au projet urbain de Vailly et ne respecteraient pas les normes de l'Etat en zone de développement.

Le Conseil administratif rappelle que le Conseil d'Etat a décidé de permettre à la Commune de Bernex de mener un avant-projet de PLQ sur le secteur de Vailly d'ici au printemps 2018. Cette décision est à relever, notamment dans les différents débats portant sur le rôle de la

commune en termes d'aménagement, et celui d'un Etat parfois jugé comme lointain et peu à l'écoute des préoccupations locales.

Depuis cette décision du 6 juin 2017, de nombreuses séances ont eu lieu, notamment entre l'investisseur (CIEPP), le concepteur (Losinger), l'Etat et la commune. Ces travaux ont permis à l'investisseur de saisir le sens de la volonté communale, à savoir de retravailler en profondeur le premier PLQ (dit « des pinces de crabes »).

Le Conseil d'Etat, nanti des courriers de la CIEPP et après avoir écouté les deux parties en présence sur ce dossier le 24 novembre dernier, a pris une option qui consiste à ouvrir la voie à une solution négociée entre la CIEPP et la commune sur un projet commun et porté par les deux parties. Si d'aventure aucune entente n'était possible entre ces deux parties, Antonio Hodgers a indiqué qu'il trancherait entre le projet communal et le PLQ privé, lors d'une séance à la fin mars 2018.

Après de longues discussions, le Conseil administratif – qui a reçu la CIEPP mercredi dernier lors de sa séance hebdomadaire – entend encourager la première option, soit un travail d'avant-projet de PLQ à quatre mains. En effet, il semble hautement préjudiciable pour l'ensemble des parties de travailler en bilatéral, chacun de son côté, sans consultation de l'autre partie.

Toutefois, ce travail à quatre mains nécessite en premier lieu une entente sur les prérequis, les incontournables de la CIEPP et ceux de la commune. Il s'agit du premier travail, indispensable, qui doit permettre la définition d'un cahier de charge commun pour un projet nouveau, comme s'y sont engagés aussi bien la CIEPP que Losinger. Dans l'esprit du Conseil administratif, cet établissement de cahier de charge doit également être discuté en COMAI et partagé avec le Conseil municipal. C'est d'ailleurs l'objet de la séance du 18 décembre prochain.

Concernant la demande de crédit soumise – validée le 17 août de cette année – celle-ci ne perd aucunement sa pertinence : en effet, pour travailler à quatre mains, il s'agit pour la commune de Bernex de pouvoir poursuivre ces travaux sur des éléments relevés à de multiples reprises par le Conseil municipal (notamment durant les 50 heures consacrées par la commission Aménagement et Infrastructures au PDQ), à savoir la définition fine du groupe scolaire, la poursuite des travaux sur le placement du P+R et de la mobilité dans ce quartier, mais également de pouvoir solliciter d'éventuelles études complémentaires, notamment en termes d'espaces publics (puisque la Charte des espaces publics et ouverts n'est pas élargie au secteur de Vailly). **M. Huguenin** souligne encore une fois que la COMAI sera largement associée à ces discussions.

Le vote de la demande de crédit serait la démonstration de la volonté du Conseil municipal de rester un acteur incontournable sur le périmètre de Vailly. En refusant un investissement financier – qui sera calibré, partagé et échangé avec la COMAI, le Conseil municipal priverait le Conseil administratif d'une réelle action et de son rôle d'autorité publique.

M. Huguenin tient à affirmer ici que la question de la mandataire actuelle sur ce périmètre n'est pas tranchée, et que le Conseil administratif entend discuter à chaque étape prévue par cette demande de crédit sur les allocations de celle-ci, notamment avec la COMAI. Par ailleurs, comme annoncé lors de la COMAI du 4 décembre, l'ensemble des études à mener sur ce périmètre sera partagé à cette commission et à l'ensemble du Conseil municipal.

En conséquence, cette demande de crédit n'est pas un blanc-seing au Conseil administratif, mais une démonstration politique du Conseil municipal de Bernex sur sa volonté ferme de rester un partenaire engagé, impliqué et prévoyant sur le périmètre de Vailly.

M. Huguenin remercie dès lors les Conseillers municipaux d'y donner une suite positive.

M. Baud rappelle que la confiance ne se décrète pas mais s'acquiert. La situation de Vailly est particulière par son histoire. En premier lieu, il est important de rappeler que la commune de Bernex n'a pas déclenché ce profond remue-ménage de son sol. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en sont les initiateurs et les porteurs. La commune n'a aucune autorité, ni évidemment d'indépendance quant au développement sur son sol.

Quoiqu' en pensent les opposants, il ne suffit pas de s'opposer pour empêcher un développement sur ces parcelles, cela se fera avec ou sans la commune. Pour cela, il est important d'accompagner et d'orienter ces projets, le plus loin possible et autant que faire se peut, avec cohérence et avec toutes les forces.

Depuis 2007, date de lancement des PACA (plans d'aménagement concerté d'agglomération) par le Conseil d'Etat, la commune trime pour arriver à suivre le rythme imposé. On se souvient de la participation aux ateliers des Paca. On se souvient de la révision du plan directeur communal qui a occupé durant deux ans la commission d'alors à de nombreuses commissions. On se souvient des prises de position pour l'examen du plan directeur cantonal et de sa révision, et **M. Baud** en passe.

Depuis lors, les enjeux se sont encore accrus : la pression est forte, et les Conseillers municipaux en savent quelque chose, eux qui ont contribué depuis le début de cette législature à faire connaître leurs prises de positions au travers notamment de résolutions.

Personne ici ne peut dire que cette évolution s'est faite sereinement, personne ne peut dire que tous sont sur les mêmes longueurs d'ondes, comme personne ne veut signer un chèque en blanc à la fois à une administration cantonale et à des groupes financiers prêts à investir sur la commune avec de mégaprojets, car la confiance s'acquiert elle ne se décrète pas.

Le plan localisé de Vailly a fait l'objet d'un travail porté par un opérateur financier et un constructeur. Tous connaissent l'histoire. Il n'a pas convenu à l'ensemble du Conseil municipal, tout comme il n'a pas convenu à la population. En revanche, il convient aux services de l'Etat, aux opérateurs et aux constructeurs puisqu'il a passé la première enquête technique. Il faudrait aujourd'hui peu pour qu'il soit ratifié par le Conseil d'Etat.

Il est nécessaire de se souvenir que ce Conseil municipal a refusé la modification de zone de Vailly et que le Conseil administratif a fait opposition écrite à celle-ci. Ce recours est toujours pendant. Il est précaire face aux décisions du Grand Conseil, mais il a l'avantage de pousser les instances à maintenir le dialogue.

Car le Conseil municipal a, dans ce même temps, eu le courage de développer une image directrice parallèle à celle des promoteurs, permettant d'amener une autre vision de ce que l'on pourrait faire sur ce sol – et déjà plus en lien avec la typologie du village de Bernex.

La commune porte une responsabilité dans ce qu'elle a commencé à instruire au travers de cette image directrice. Elle a le mérite de l'avoir faite, et cette démonstration a permis au Conseil d'Etat de reconnaître la volonté des autorités communales d'agir sur leur territoire, en gelant la procédure du PLQ en cours et en donnant du temps à la commune pour poursuivre son travail.

Les enjeux, aujourd'hui, résident dans le fait que ce quartier soit construit de la manière la plus équilibrée et rationnelle, conformément aux attentes exprimées, et que la commune garde le lead sur cet aménagement pour que sa voix porte.

Aujourd'hui, le groupe financier, reconnaissant un désaccord par rapport à l'image finale souhaitée pour Vailly, dit à la commune qu'il est prêt à reprendre le projet à ses frais répondant à l'image directrice avec le Conseil administratif et la commission « Aménagement et Infrastructures ». Il faut l'entendre mais il faut se souvenir aussi des différends qu'il y a eu. À nouveau, la confiance ne se décrète pas, elle s'acquiert.

Malgré le désaccord affiché des différents groupes politiques sur la manière d'exprimer les choses et de les écrire, il est indispensable que toutes les parties se retrouvent autour de la table pour aboutir à une vision commune.

Il convient de décider de la manière de porter ce projet, de déterminer de la façon d'avancer, de définir la place de la commune dans ce processus.

Aujourd'hui il y a deux projets. Il paraît indispensable qu'une troisième vision d'aménagement soit proposée. Il serait fortement préjudiciable que deux projets avancent de front avec à l'arrivée un projet qui serait réalisé, mais sur quelle base ? Et qui déciderait du meilleur projet ? Il s'agit d'une perte d'énergie et une perte financière pour un résultat qui risque fort d'être frustrant.

Un troisième projet doit naître, construit sur de nouvelles bases autres que le projet des promoteurs, et autres certainement que celui de la commune. Une synthèse de ces deux projets doit être réalisée pour définir les ingrédients qui vont permettre de concocter ce troisième projet.

L'expérience montre que si le Conseil municipal n'a pas de moyen d'intervenir et de contrôler le développement de ce projet, celui-ci ne correspondra pas à ses souhaits. Les ingrédients doivent être précisés, le mode d'aménager cet espace doit être identifié, l'espace public doit être inscrit, l'école et les parkings doivent être consolidés.

Il est important que cette demande de crédit soit acceptée pour permettre à la commune d'accompagner le projet initié en se donnant la possibilité de financer des études complémentaires sur des sujets qui préoccupent le Conseil municipal, comme la mobilité, l'école, le parking P+R, etc.

Il nous importe au groupe SOVE d'inviter le Conseil administratif à examiner toutes les options pour assurer une suite cohérente dans la mise en œuvre de ce Plan localisé de quartier et de l'évaluer avec le Conseil municipal, plus particulièrement avec sa commission « Aménagement et Infrastructures », afin d'obtenir la situation qui réponde le plus aux attentes.

Personne aujourd'hui ne veut aller dans des dépenses inconsidérées, mais croire que l'on peut participer à l'organisation de son territoire sans moyen financier est une erreur, croire qu'un financier et constructeur prendra l'ensemble à sa charge et que la commune gardera sa capacité d'instruire le dossier est un leurre.

Accepter cette demande de crédit, c'est se donner les moyens d'avancer et de transmettre un signe fort, à l'ensemble des partenaires et à la collectivité, que le Conseil municipal n'est pas prêt à rester la bouche ouverte et les yeux écarquillés devant ce qui lui est proposé, sans mot dire, sans arguments. C'est aussi donner au Conseil administratif une marge de manœuvre et de lui reconnaître son engagement pour défendre les intérêts bernésiens, avec l'appui et les orientations du Conseil municipal.

Le groupe Socialiste et Verts soutiendra donc cette demande de crédit.

M. Baumann annonce qu'en droit ligne avec les propos tenus en commission « Aménagement et Infrastructures », le PLR s'opposera à cette demande de crédit. Afin de clarifier et d'anticiper certains propos, le groupe souhaite rappeler les éléments suivants :

Au début du processus de contre-mesure de la commune pour trouver une alternative au projet de l'opérateur (alias « pince de crabe »), le PLR a soutenu cette démarche et a voté la

première demande de crédit pour réaliser une image directrice qui servirait, d'après le PLR, de bras de levier pour montrer l'égaré du projet initial, basé sur une concertation biaisée et une volonté cantonale d'aller trop vite. Dans un premier temps, l'opérateur se montrait inflexible quant à l'idée de voir son projet muter sensiblement. Puis, avec le temps, le Conseil municipal a reçu plusieurs courriers de ce même opérateur qui, dorénavant, propose de laisser son projet initial là où il devrait être – soit dans un carton dans une armoire – au profit d'un nouveau projet à réaliser en partenariat avec la commune. Le groupe PLR rappelle qu'il ne veut pas partir du projet initial Losinger : sa volonté est que chaque partie sorte de sa position pour trouver un terrain d'entente neutre en vue d'élaborer un avant-projet de PLQ. Cet avant-projet doit être basé sur les principes de l'image directrice proposée par la commune et la commission « Aménagement et Infrastructures ». Seul un pas en avant de chaque partie permettrait une véritable page blanche. **M. Baumann** rappelle que cette demande de crédit prévoit l'élaboration d'un avant-projet de PLQ communal, pour un montant de CHF 164'000.-. Il rappelle également que l'opérateur ne participe pas à son élaboration, pour diverses raisons exprimées dans le courrier du 10 novembre 2017. Cette non-participation de l'opérateur pourrait entraîner la commune à devoir financer seule les études manquantes pour permettre à ce projet de passer la rampe de l'enquête technique – sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'État.

M. Baumann informe que l'élaboration d'un PLQ de cette dimension coûte entre CHF 380'000.- et CHF 450'000.- : la commune ne peut donc pas se permettre d'avoir l'intime conviction qu'elle peut se passer d'un opérateur qui lui propose de travailler ensemble et à sa charge.

D'autre part, cette demande de crédit pose la question du respect de la Loi fédérale sur les marchés publics, art. 7, en cas de conservation du même mandataire : pour rappel, dans le cadre d'adjudications dites « de gré à gré », le montant cumulé ne peut dépasser les CHF 150'000.-. En cas de procédure sur invitation, il est possible d'aller jusqu'à CHF 250'000.-. Or, si l'on cumule les deux mandats – toujours sous la réserve du même mandataire – cela sort du cadre légal. Selon les informations du groupe PLR, aucune procédure d'appel d'offre n'a été effectuée.

M. Baumann rappelle que la commune va subir une pression incommensurable sur ses charges. Dès lors, il est de la responsabilité du Conseil municipal de trouver dès à présent des méthodes de travail profitables et viables pour tous.

M. Baumann conclut l'intervention du PLR par un souhait dont il espère qu'il trouvera écho entre ces quatre murs, chose qui est apparemment possible au vu des propos entendus auparavant : il faut sortir de ses positions et prendre l'option de travailler ensemble, commune et porteur de projet, afin d'arriver vers l'Etat avec un projet commun solide et durable. La réalisation de deux projets en simultané c'est assurer une rupture certaine.

Après avoir tenu ces propos, **M. Baumann** indique que certains éléments doivent être soulevés et complétés oralement.

Le PLR a conscience que le développement est fastidieux, long, et que l'on doit s'armer de force. Bernex n'a malheureusement pas la capacité de pouvoir, dans une certaine mesure, gérer ce genre de dossier seule. C'est pour cela que le groupe PLR reconnaît qu'il serait

profitable de pouvoir faire appel à un mandataire, ce qui permettrait de collaborer et de garder le lead – c'est une position qu'il faut conserver. Toutefois, le crédit de CHF 164'000.- pour suivre un dossier sur trois ou quatre mois jusqu'à la première image semble excessif. Il serait profitable d'éviter d'avoir des doublons, il faudrait réétudier dans le fond cette demande afin de la rendre adaptable aux besoins précités. Il n'est pas possible de voter cette demande de crédit en l'état. Le groupe PLR est tout à fait d'accord sur le principe d'une demande de crédit qui réponde à l'accompagnement de la commune, mais pas de voter celle qui est proposée ce soir.

M. Gioria annonce que le groupe PDC va voter cette demande de crédit. Le groupe PDC n'avait pas du tout l'intention de prendre la parole, mais après ce qui vient d'être dit, il faut tout de même réagir – en essayant d'être calmes.

Ce soir, le PLR propose d'avancer sur ce dossier sans que la commune ne délie sa bourse : on rêve en couleurs. Ce n'est pas possible. Si la commune souhaite être partenaire, il faut aussi bourse délier, c'est obligatoire. Concernant la proposition qui vient d'être faite, c'est la première fois que les commissaires de la commission « Aménagement et Infrastructures » l'entendent, et ce n'est pas rompre un secret de commission que de le dire. Cette proposition vient donc pour la première fois en plénum, c'est un peu bizarre et un peu énervant. **M. Gioria** ne comprend pas bien cette position du groupe PLR. Cette position est peut-être acceptable, et peut-être même presque géniale, mais pourquoi arrive-t-elle à dix minutes du vote de ce crédit ? **M. Gioria** est désolé, mais ce n'est pas la manière dont le PDC fait de la politique et ce n'est pas sa manière d'avancer ensemble. Cela le rend furieux et il le dit haut et fort. Il n'est pas possible que le groupe PLR fasse de telles déclarations et ensuite de rajouter en post-scriptum – sachant bien qu'il n'y a, pour l'heure, eu que des déclarations orales et rien d'écrit – et susurrer du bout des lèvres qu'une négociation serait tout de même possible. La politique ce n'est pas ça, c'est travailler en commissions, c'est se mettre autour de la table pour discuter et se dire ce que l'on a à se dire, même s'il y a parfois des désaccords. **M. Gioria** reconnaît tout à fait le droit du PLR à ne pas être d'accord, mais ce que le groupe fait là c'est, encore une fois, du *coitus interruptus*, et cela ne va pas.

M. Baumann se doutait bien que son intervention allait nécessiter un complément d'information et que cela n'allait pas passer comme cela. **M. Baumann** entend bien les propos qui viennent d'être tenus, évidemment cela a été discuté. La dernière séance de la commission « Aménagement et Infrastructures » s'est arrêtée sur un suspens, avec un vote neutre qui a mené à une négation. Cela signifie qu'aucune solution n'a pu être dégagée à la fin de la séance, et il en a été de même lors de la commission des Finances. Il est donc logique que, pour sortir de l'impasse, on tente de trouver des solutions entre les commissions et la séance du Conseil municipal. Il est aussi de la responsabilité des Conseillers municipaux d'amener des éléments et de trouver des solutions, même hors commission. Il aurait évidemment été possible que le PLR continue de tenir sa position, cela aurait été têtu et il n'y a que les « ... » qui ne changent pas d'avis. **M. Baumann** l'entend. Le groupe a amené, depuis le début, en commission « Aménagement et Infrastructures », cette proposition de

travailler avec l'opérateur : elle sort ce soir, le groupe est heureux de l'entendre et regarde de son côté pour faire un pas également dans la bonne direction. Le groupe PLR reconnaît qu'il faut faire un partenariat avec le mandataire et qu'il faut trouver des compromis avec tous. Libre à chacun de juger et d'apprécier ou non.

M. Gioria souligne qu'il n'est pas reproché au groupe PLR d'avoir un avis, il l'avait et le PDC avait indiqué ne pas être d'accord. Le problème c'est seulement que, maintenant, on ne sait plus quel est cet avis, le PLR brouille les pistes et il est difficile de savoir à quel jeu il joue. Peut-être que **M. Gioria** est le seul de la commission « Aménagement et Infrastructures » à réagir comme cela, mais il ne sait pas à quoi s'en tenir et se demande ce qu'il en est de ses collègues. Le groupe PDC adhère totalement à la déclaration du Président de la commission faite tout à l'heure, même si ce n'est pas de gaîté de cœur qu'il dépense de l'argent comme cela, car si la commune veut garder la main – cela a été expliqué à de nombreuses reprises – il faut mettre la main au porte-monnaie.

Si le groupe PLR a évolué, tant mieux, mais **M. Gioria** leur demande de réfléchir au nombre de fois où ce PLQ a été discuté. C'est tout de même étrange. La réaction de **M. Gioria** est peut-être un peu forte, mais il a l'impression que toutes les séances passées en commission « Aménagement et Infrastructures » devraient servir à cela.

M. Baud remercie le PLR pour sa proposition de maintenir un budget à 50% du montant annoncé dans cette demande de crédit, il le remercie également pour l'ouverture proposée, c'était la teneur de son propre discours en préambule à ces débats. **M. Baud** s'étonne tout de même de cette proposition faite maintenant, en plénum, de diminuer de 50% : il n'y a pas de proposition concrète, de document, qui permettrait aujourd'hui sur le siège de reprendre et de voter différemment la demande de crédit. **M. Baud** rappelle que le délai est à 3 mois, il est très court. Sachant cela, venir aujourd'hui avec cette proposition c'est un peu se moquer du monde : comment la réaliser ? Comment la mettre en place de manière pragmatique pour que dans 3 mois il y ait un projet ficelé qui réponde aux attentes ? Cela ne tient pas la route.

Il est important aujourd'hui d'avancer ensemble et d'avoir un dialogue, **M. Baud** le redit, les commissions sont l'espace dédié pour amener ces éléments, qui ne doivent pas être parachutés. Chacun doit pouvoir prendre le temps d'y réfléchir afin de pouvoir avancer. Le planning des commissions montre que la réflexion ne s'est pas faite en un jour et que chacun avait le temps d'amener les choses, de les présenter et de les modifier. De venir ce soir avec ces éléments et de dire qu'il existe cette possibilité, c'est du mensonge, ou alors que le PLR indique de manière pragmatique comment, d'ici au mois de janvier, il y aura une demande de crédit à 50% qui sera votée et qui permettra dans l'intervalle d'engager un mandataire. **M. Baud** les prie d'être réalistes, c'est-à-dire d'accepter cette demande de crédit tout en demandant au Conseil administratif de ne dépenser que ce qui est nécessaire : si le groupe PLR est dans ce type d'ouverture, il s'agira là, alors, d'une proposition concrète permettant d'aller de l'avant. Le Conseil administratif prendra position et répondra, mais cela permettra au moins d'avancer, au lieu de tourner en rond avec des positions dont **M. Baud** commence à se demander si ce n'est pas du « plantage » plutôt que de contribuer, car ces éléments n'aident

en rien du tout. Sans révéler ce qui s'est passé en commission – cela a été repris, les membres de la commission « Aménagement et Infrastructures » le savent –, il a été demandé plusieurs fois de se montrer constructifs et pragmatiques, de discuter et de dire les choses en temps voulu et pour pouvoir avancer, contrairement à ce qui se passe ce soir. Cela ne permet en aucun cas d'avancer, ni de faire une démonstration d'unité par rapport à l'enjeu que représente Vailly.

M. Baumann l'entend bien. Ce qu'il faut maintenant ressortir de tout cela, c'est que cette proposition vient ce soir parce que le groupe PLR a constaté en commission que les tranchées ont été creusées depuis le début et qu'il y a eu un point de rupture. Ce point de rupture est représenté ce soir par la colère exprimée de part et d'autre, mais **M. Baumann** ne voit pas ce qu'il pourrait rajouter d'autre. Il entend la question des délais, il est vrai que l'on peut difficilement la remanier. Il doit être possible renégocier des délais si un consensus est avancé, ce serait profitable pour tous. En l'occurrence, le Conseil municipal s'appête à voter une demande de crédit en sachant qu'il y aura des doublons : tout ce que **M. Baumann** peut dire à l'assemblée c'est de voter cette demande mais que le PLR veillera à ce que ne soient dépensées que les sommes nécessaires à la réalisation de ce dossier, mais le groupe ne votera pas cette demande de crédit.

M. Bisol aimerait rebondir sur les propos tenus par le Président de la commission « Aménagement et Infrastructures ». Actuellement, le groupe UDC est contre tout développement de la commune. On est en train d'essayer de faire peur aux Conseillers municipaux en leur disant qu'un refus de cette demande de crédit pourrait faire passer l'indice de 1,2 à 1,4. **M. Bisol** pense qu'il faut arrêter d'avoir peur et qu'il faut prendre le problème depuis le début. L'infrastructure de la commune n'est pas réalisable, n'est pas réalisée, n'est pas même projetée. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut demander au Conseiller d'Etat d'examiner le dossier depuis le commencement et d'avancer ensuite dans l'ordre chronologique des choses. Aujourd'hui, on veut absolument faire avaler au Conseil municipal un projet PLQ Vailly alors qu'on ne sait pas où l'on va. **M. Bisol** dit non, on ne peut pas avoir une commune de 25'000 habitants sans savoir où l'on va. **M. Bisol** propose de stopper toutes ces dépenses, qui sont énormes, et de demander au Conseil d'Etat de revenir vers la commune avec des projets clairs.

M. Gioria propose au PLR de voter le crédit et, effectivement, de faire comme M. Baumann l'a proposé, c'est-à-dire de vérifier de près qu'il n'y aura pas de doublons. Pourquoi les autres partis seraient d'accord de voter pour des doublons ? Le PDC défendra cette demande de crédit, car elle permettra d'avoir un projet qui tiendra la route et qui permettra à la commune de garder la main. Pour l'instant, ce que propose le PLR c'est de lâcher l'affaire. Si la demande de crédit de ce soir n'est pas votée, le PLR sait bien qu'il n'y en aura pas d'autre. S'il n'y a pas de demande de crédit, **M. Gioria** ne voit pas comment la commune pourra être un partenaire fiable.

Le PLR devrait donc voter cette demande de ce soir, et, bien évidemment, tous feront en sorte de surveiller de près qu'il n'y ait pas de doublons. Cela étant, M. Baumann ne peut pas dire une chose et le contraire juste après, à savoir qu'il comprend la position des autres groupes mais qu'il ne votera pas la demande de crédit. Si le groupe PLR ne veut pas voter, qu'il ne vote pas, mais il aurait eu meilleur temps de s'en tenir à son début de proposition et les choses seraient restées claires, au lieu de brouiller les pistes.

M. Friedli aimerait tout de même rappeler à M. Baumann que la décision de la commission « Aménagement et Infrastructures », avec 3 votes pour, 3 abstentions et 3 refus, date du 16 octobre de cette année, il y avait donc le temps depuis pour essayer d'amener des propositions à un autre moment que sur le siège.

M. Friedli souhaiterait également répondre à M. Bisol pour lui expliquer que cette demande de crédit est justement là pour faire ce qu'il demande : elle vise à ce que les Bernésiens puissent dire où ils veulent aller et diriger, autant que faire se peut, le développement de Bernex. **M. Friedli** signale que c'est justement en ne votant pas cette demande de crédit que la commune ne saura pas où elle va et que l'Etat ou les promoteurs pourront imposer leur propre projet. C'est maintenant que cela se joue et que l'on peut décider de contrôler ce qui va se passer ou de laisser les choses venir comme elles viendront sans pouvoir rien y faire.

M. Baumann aimerait conclure par une intervention adressée à M. Friedli : lorsque le vote de négation avec les 3 oui, 3 non et 3 abstentions a eu lieu, il a aussi été dit que le débat se ferait en plénum ce soir. **M. Baumann** pense que cela a aussi été répété en commission des Finances. Le groupe PLR avait donc le droit de s'exprimer ce soir et c'est donc ce qu'il a fait.

M. Bisol aimerait répondre à M. Friedli, qui a avancé des éléments très intéressants. Actuellement, les projets de construction et de développement du Grand Bernex sont voulus par certaines personnes qui y ont des intérêts, et beaucoup de partis politiques autour de cette table veulent le faire, mais pas toujours pour l'intérêt des habitants. Ce sont des intérêts privés. Il n'est pas possible d'accepter un développement sans savoir où l'on va. Sachant qu'aujourd'hui le porteur de projet a beaucoup d'argent à investir, parce qu'il ne sait pas quoi faire de cet argent, il n'a qu'à l'investir dans la technologie. Cela permettra d'avoir des retombées et des richesses à redistribuer. Ce n'est pas en investissant dans la pierre que l'on pourra s'enrichir et aider les gens dans le besoin.

c. Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la mise en œuvre de l'action « terrains enclavés de Vailly » du Plan directeur communal, validé par le Conseil d'Etat le 25 juin 2014, prévoyant l'édiction d'une image directrice sur les trois parcelles dites de Vailly-Sud (page 128 du plan directeur communal)
- Vu l'insatisfaction de la population conviée aux séances de concertation et à celle de l'autorité publique, notamment du point de vue des formes urbaines définies par l'opérateur, qui sont éloignées de l'objectif de la continuité du bâti actuel, rappelée à de multiples reprises par le Conseil administratif
- Vu le vote négatif du Conseil municipal sur la modification de zone concernée
- Vu la proposition du Conseil administratif de procéder à l'établissement d'une image directrice du secteur de Vailly, formulée au Conseil d'Etat lors de la rencontre de consultation après ce vote négatif
- Vu la décision du Conseil d'Etat de rouvrir la discussion sur la forme urbaine du périmètre de Vailly ainsi que sur sa densité
- Vu la qualité du projet d'image directrice établi à ce jour, constituant une alternative au projet privé, et l'attitude proactive communale, qui ont permis un changement de perspective du Canton
- Vu l'objectif de réaliser une traduction légale de l'image directrice en pré plan localisé de quartier, après accord avec les investisseurs privés et le Canton
- Vu la volonté ferme de la Commune de Bernex de ne pas laisser son territoire connaître une urbanisation non-concertée, réaffirmant ainsi une posture active, unie et ferme dans le projet de développement de son territoire
- Vu le rapport de la commission « AI - Aménagement et Infrastructures » du 14 novembre 2017
- Vu le rapport de la commission « FA - Finances et Administration » du 4 décembre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 12 oui, 9 non et 1 abstention (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit N° AI 7-2017-20 pour l'étude d'un avant-projet de PLQ du quartier de Vailly Sud.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 164'000.- TTC destiné au mandat décrit sous chiffre 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous rubrique No 79.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Bernex dans le patrimoine administratif
4. D'amortir ce crédit au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 79.331 dès 2018.

c) DES 9-2017-24 : demande de crédit pour le maintien des subventions communales proposées dans le cadre du programme « Sortir du mazout »

a. Rapport de la commission « Durabilité, Espaces publics et Sports » du 27 novembre 2017

M. Friedli donne lecture du rapport de la commission « Durabilité, Espaces publics et Sport » (Annexe 9). **M. Friedli** s'excuse pour les éventuelles coquilles qui pourraient apparaître dans les deux rapports ; en effet, il a dû rédiger ceux-ci dans une certaine hâte.

b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017

M. Zufferey fait lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 10).

La Présidente ouvre la discussion.

M. Bisol a vu rouge lorsqu'on lui a présenté cette demande de crédit – non pas rouge socialiste, mais rouge de colère. En effet, on est en train de distribuer de l'argent à des gens qui possèdent des biens immobiliers, alors que sur la commune il y a des gens qui ont des fins de mois difficiles. Aujourd'hui, dans ce pays, les gens qui ont des biens immobiliers – et **M. Bisol** en fait partie – sont des gens aisés, qui sont chanceux. **M. Bisol** trouve dommage de dire à ces personnes dont les maisons ne sont pas aux normes, qui ont une chaufferie à mazout, et qui n'ont pas encore eu l'occasion de passer à une autre énergie, que l'on va les aider à assainir leur bien immobilier pour que celui-ci prenne de la valeur. Cela ne tient pas la route, la commune n'est pas là pour redistribuer des richesses à ceux qui en ont déjà. **M. Bisol**

se retrouve à devoir parler comme un « gauchiste », ce qu'il n'est pas, mais il fait part du bon sens, à savoir qu'il faut venir en aide aux gens dans le besoin.

On a dit à **M. Bisol** qu'il fallait venir en aide aux personnes qui ont un certain âge et qui ne pourront pas obtenir de crédit pour changer leur chaudière, mais **M. Bisol** indique que c'est faux : les banques prêtent lorsqu'une plus-value est apportée à la maison. **M. Bisol** pense que le Conseil municipal fait fausse route : certes, il faut cesser de consommer des énergies fossiles, et d'ailleurs il y aura bientôt des lois fédérales qui rendront cela obligatoire. Il faut maintenant avoir du respect pour les gens qui n'ont pas de biens immobiliers et **M. Bisol** est certain que les propriétaires sont d'accord de faire le nécessaire pour venir en aide à la planète. **M. Bisol** demande aux Conseillers municipaux présents de ne pas accepter cette demande de crédit car il s'agit d'un affront à la population qui ne possède pas de biens immobiliers.

M. Friedli annonce que le groupe SOVE soutiendra bien évidemment cette demande de crédit, qui servira notamment à améliorer la qualité de l'air, et donc la qualité de vie de la commune, et qui permettra à son niveau de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un investissement que la commune fait pour les plus jeunes Bernésien.ne.s et pour les futures générations afin de limiter les dégâts sur l'environnement.

M. Huguenin indique, pour rassurer le représentant rouge puis vert de l'UDC, le programme « Sortir du mazout » précise bien que les propriétaires privés sont visés par ces programmes, mais aussi les immeubles à habitats groupés – où les gens ne sont pas toujours propriétaires et souvent locataires. Avec le passage à une autre énergie que le mazout, à une énergie renouvelable, et avec l'amélioration de l'isolation des bâtiments, ces locataires – dont le Conseiller municipal UDC semble se soucier – verront leurs charges baisser et donc, par ricochet, leurs revenus augmenter.

M. Perrier annonce que le groupe PLR acceptera cette demande de crédit. Néanmoins, il voudra connaître la part des imprévus par rapport aux projets particuliers, qui font partie des CHF 20'000.- par année sur 3 ans.

À l'intention du représentant du groupe UDC, **M. Perrier** signale que lorsque l'on est en âge AVS et que l'on possède une villa, il est impossible d'obtenir des crédits. Il ne faut donc pas dire n'importe quoi, on sait très bien qu'aucune banque ne fait un crédit sur quoi que ce soit lorsque l'âge de la retraite est atteint, même si l'on est propriétaire.

M. Bisol aimerait ajouter un élément important : il est d'accord de venir en aide aux gens pour les accompagner dans ce projet, mais pas d'y investir des sommes aussi importantes. On sait très bien que l'argent à disposition sera dépensé d'une manière ou d'une autre, mais on peut l'utiliser à meilleur escient.

c. Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu le Plan directeur communal des énergies et le label « Cité de l'Energie Gold » récemment renouvelé pour Bernex
- Vu l'importance que la Commune accorde au suivi des consommations et à l'optimisation énergétique, dans le but d'utiliser rationnellement l'énergie et de contribuer au développement durable
- Vu le lancement en mars 2017 du programme « Sortir du mazout », visant à réduire de 96% la consommation de mazout sur le territoire de la commune d'ici 2030 et donc de limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Vu le travail de recensement et d'information effectué sur le territoire communal
- Vu les subventions cantonales accordées de manière complémentaires pour le renouvellement d'installations de chauffage basées sur des énergies durables
- Vu le rapport de la commission « DES – Durabilité, Espaces publics et Sports » du 27 novembre 2017
- Vu le rapport de la commission « FA – Finances et Administration » du 4 décembre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui et 1 non (22 votants)

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 480'000.- TTC pour le maintien des subventions communales proposées dans le cadre du programme « Sortir du mazout ».
2. D'ouvrir un crédit de CHF 480'000.- au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.

d) DES 10-2017-25 : demande de crédit pour l'installation d'un nouveau système d'arrosage pour les terrains de football

a. Rapport de la commission « Durabilité, Espaces publics et Sports » du 27 novembre 2017

M. Friedli donne lecture du rapport de la commission « Durabilité, Espaces publics et Sport » (Annexe 11).

b. Rapport de la commission Finances et Administration du 4 décembre 2017

M. Zufferey fait lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 12).

La Présidente ouvre la discussion.

M. Perrier annonce que le groupe PLR votera cette demande de crédit et recommande aux Conseillers municipaux d'en faire autant. En effet, pour tous les motifs exposés dans le rapport de majorité, si cette installation ne date pas de Matusalem elle a été construite juste après, et elle est véritablement complètement désuète.

D'autre part, cette nouvelle installation permettra à la commune d'entretenir beaucoup mieux les terrains, de les arroser de façon absolument uniforme, ce qui évitera notamment les placages devant les buts ainsi qu'une trop grande déperdition d'eau comme c'est le cas avec le système actuel.

Le groupe PLR recommande donc vivement de voter cette demande de crédit.

c. Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu le plan directeur communal des énergies et le label « Cité de l'Energie Gold » récemment renouvelé pour Bernex
- Vu l'importance que la Commune accorde au suivi des consommations et à l'optimisation énergétique, dans le but d'utiliser rationnellement l'énergie et de réaliser également d'importantes économies
- Vu la nécessité d'appliquer les mesures adéquates dans ce but au niveau des terrains de football, plus particulièrement pour la gestion de l'eau d'arrosage

- Vu les problèmes intervenus en 2016 et 2017 avec l'installation d'origine (pompes en panne, fuites dans le réseau) et d'autres perturbations (périodes de pluie/sécheresse, maladie du gazon) mettant en exergue la vétusté de l'équipement pour la gestion de l'eau
- Vu les expériences réalisées dans d'autres communes et les avis autorisés sollicités, qui démontrent qu'un nouveau système d'arrosage automatique pour les terrains de football permettra de corriger les différentes problématiques, avec une meilleure gestion de l'eau et des économies non négligeables
- Vu le rapport de la commission « DES – Durabilité, Espaces publics et Sports » du 27 novembre 2017
- Vu le rapport de la commission « FA – Finances et Administration » du 4 décembre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui et 1 non (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit N° DES 10-2017-25 pour l'installation d'un nouveau système d'arrosage des terrains de football.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 90'000.- TTC destiné aux travaux décrits sous chiffre 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, rubrique 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.331 dès 2018.

e) **DD 110523-3/2 : construction d'un habitat groupé de 11 logements – parking souterrain sis 1, 1A, 1B, chemin du Pré-Polly à Lully – Demande de dérogation (art. 6 parking)**

a. Rapport de la commission Aménagement et Infrastructures du 3 décembre 2017

M. Baumann fait lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 13).

La Présidente ouvre la discussion.

b. Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la demande d'autorisation définitive No DD 110523-3/2 déposée le 3.11.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, SODEMCO ASSET MANAGEMENT SA, mandataire NOMOS GROUPEMENT D'ARCHITECTES SA M. Massimo BIANCO, architecte, pour la parcelle No 4988, fe 23 de la Commune de Bernex sise 1, 1A, 1B, chemin du Pré-Polly à Lully pour la construction d'un habitat groupé de 11 logements, parking souterrain et abattage d'arbres
- Vu le règlement de construction du village de Bernex de 1980 et son article 6, qui fixe l'obligation de prévoir suffisamment de places de parking, qui devraient être au nombre de 25 pour ce projet
- Vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 3 décembre 2017
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DECIDE

Par 9 non et 13 abstentions (22 votants)

De refuser la création de 23 places de parking au lieu des 25 prévues dans le règlement communal.

Pour la construction d'un habitat groupé de 11 logements, parking souterrain et abattage d'arbres, selon la demande d'autorisation définitive No DD 110523-3/2 déposée le 3.11.2017 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, SODEMCO ASSET MANAGEMENT SA, mandataire NOMOS GROUPEMENT D'ARCHITECTES SA M. Massimo BIANCO, architecte, pour la parcelle No 4988, fe 23 de la Commune de Bernex sise 1, 1A, 1B, chemin du Pré-Polly à Lully.

8. Pétition : « Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »

La Présidente donne lecture du texte de la pétition (Annexe 14).

Le Bureau propose à l'assemblée le renvoi de la pétition en commission « Economie et Sécurité ».

M. Gioria demande s'il est possible d'en faire autre chose de toute façon.

La Présidente indique que les possibilités sont les suivantes, selon l'art. 52 du Règlement du Conseil municipal :

- renvoi à la commission compétente
- renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- ajournement à la séance suivante
- classement

La Présidente précise qu'une pétition doit être traitée par le Conseil municipal immédiatement après avoir été reçue.

M. Gioria demande si le but du renvoi en commission est simplement de discuter de la pétition.

La Présidente indique que oui, pour pouvoir ensuite donner réponse aux pétitionnaires.

M. Gioria remercie la Présidente pour ces précisions.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** lance le vote.

- **Le renvoi de la pétition en commission « Economie et Sécurité » est accepté par 21 voix pour et 1 voix contre.**

9. Questions

La Présidente rappelle les art. 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions écrites ou orales. Celles-ci doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées, et sont à poser au Conseil administratif. Si les questions sont écrites, elles doivent être remises à la Présidence du Conseil dûment signées ; les réponses peuvent être données ce soir ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions, ni sur les réponses

Pas de question.

10. Informations

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'informations générales, que l'on ne pose pas de question et que les informations ne sont pas débattues.

Guylaine ANTILLE :

La Fête de Noël des enfants aura lieu le mercredi 20 décembre à 15h00 à la salle communale de Luchepelet. L'entrée est libre et le thème est « Swing Elephant ». Il s'agit d'un spectacle musical pour les enfants dès 2 ans.

A l'issue du spectacle, visite du Père Noël et distribution de friandises.

Le Festival Antigél se tiendra du 26 janvier au 17 février, avec une étape bernésienne le dimanche 28 janvier. Depuis sa création en 2011, la Commune de Bernex est partenaire du Festival Antigél, festival intercommunal et international de danse/musique/performances dont l'ambition est d'explorer le territoire genevois avec des spectacles créatifs dans des lieux souvent inédits.

En 2018, Bernex accueillera une « balade à vélo pas comme les autres », qui fera découvrir les bords de l'Aire au départ de Lancy et jusqu'à Perly. Tout au long du parcours, artistes, architectes et conteurs de mythologies révéleront anecdotes, challenges et belles histoires.

Le programme complet est disponible sur www.antigel.ch

Les Mercredis du conte à la galerie : Le mercredi 31 janvier à 15h30 sera joué « En route ! », par Casilda Regueiro. Il s'agit d'un conte pour les enfants dès 4 ans qui durera 45 minutes. Les inscriptions sont à faire à la réception de la mairie.

Vie associative culturelle et artistique

Les membres des Créatitudes du Coteau présentent le fruit de leur passion et créativité du 15 au 17 décembre, à la Galerie Aux Portes de la Champagne. Le vernissage est prévu le vendredi 15 décembre de 18h30 à 21h00, avec une verrée.

L'Association des Concerts spirituels de Bernex invite à son désormais traditionnel concert « Chantons Noël ! » le 19 décembre à 18h, à l'église catholique de Bernex.

M. Friedli a pu constater que l'arrêt du bus 42 de la Croisée de Confignon, après des mois d'incohérences entre l'abribus et l'arrêt, est enfin rentré dans l'ordre – ce qui était propice au vu de la météo de ces derniers jours. Cependant, **M. Friedli** pense que la commune pourrait faire une remarque au Canton et aux TPG la prochaine fois, car il y a eu des mois où l'arrêt n'était pas au même endroit que l'abri, et qu'ils pourraient faire un peu plus vite si c'est pour que le résultat final soit exactement ce qui a été demandé. Par ailleurs, il faudra leur signifier qu'il est nécessaire, en amont de tout changement sur la commune, de consulter celle-ci pour éviter des dépenses inutiles ainsi que des abris sans arrêts et des arrêts sans abris.

Concernant le courrier du Comité « Stop TISA », **M. Friedli** précise que TISA est un traité international de libre-échange et contenant également d'autres éléments, des négociations ultrasecrètes se déroulent actuellement à ce sujet. Certaines communes genevoises se sont déjà déclarées « hors TISA » ces derniers temps pour témoigner de l'existence de ces accords et des négociations qui y ont trait et pour envoyer un message qui s'oppose à la façon dont tout cela se déroule. Le groupe SOVE soutient tout à fait les propos et la démarche du Comité « Stop TISA » et viendra auprès du Conseil municipal avec un projet en ce sens.

Cyril HUGUENIN :

Transports publics

Depuis cette date, et comme cela avait annoncé lors du dernier Conseil municipal, le stationnement du bus 42 a été rétabli au niveau de l'abri pour l'arrêt Croisée Confignon. **M. Huguenin** rappelle que cet arrêt se trouve sur le territoire de Confignon, mais que le Conseil administratif de Bernex a tout de même écrit plusieurs fois aux TPG pour leur demander de faire évoluer la situation – il est heureux que le message ait été entendu, même si c'est un peu tard.

Vergers communaux

Les Conseillers municipaux ont reçu sur leur place des pommes et des poires sèches issues du verger communal. **M. Huguenin** s'empresse de signaler une erreur d'étiquetage, lequel a été réalisé par une institution protégée, ce qui donne parfois lieu à de petits soucis. Le timbre n'ayant pas été changé, ces produits du terroir pourront être consommés dans l'année à venir. Ces sachets seront offerts, jusqu'à épuisement du stock, dans les diverses manifestations communales.

Patinoire

Inaugurée le 17 novembre, la patinoire est partie sur de très bonnes bases, grâce notamment à des conditions météo extrêmement favorables.

Une augmentation de 50% des réservations des plages horaires a déjà pu être constatée. En 20 jours d'ouverture, comparativement à l'an passé, 500 personnes de plus qui sont venues profiter de cette infrastructure.

Pour ceux qui souhaiteraient encore privatiser la patinoire, il ne reste plus que 7 dates disponibles de plages disponibles pendant les périodes de vacances de Noël et de février.

Les prochaines soirées à thème programmées sont les suivantes :

- Vendredi 15 décembre à 18h00 : soirée de l'Escalade en musique (déguisements bienvenus), buvette et petite restauration par l'association bernésienne Niriuk
- Vendredi 19 janvier 2018 à 18h00 : soirée « silent party » (disco avec des casques) et raclette.

Plus d'informations figurent dans le journal communal sorti ces derniers jours.

La Présidente signale que demain 13 décembre aura lieu le don du sang à Luchepelet, du début d'après-midi à 20h00.

La Présidente annonce que la fontaine du chemin de la Vieille-Fontaine a été décorée à l'initiative d'habitants du chemin, avec une inauguration demain soir 13 décembre.

La Présidente rappelle les portes ouvertes du Panier Bernésien le jeudi 14 décembre.

La Présidente remercie Gaëlle Gioria, qui prend ce soir son dernier procès-verbal. Elle a été active depuis 2011 comme procès-verbaliste, au sein de commissions dans un premier temps puis au Conseil municipal depuis 2012. Le Conseil municipal la remercie vivement et une petite attention lui est remise.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 22h00 et invite l'assemblée à une verrée dans le hall de la mairie, avec une marmite pour commémorer l'Escalade.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 6 février 2018
à 20h00**

La Secrétaire :

Christine Nouvelle Damond

La Présidente :

Ariane Chassot

Bernex, le 6 février 2018